



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

Pouvoirs : 9

Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Serge RAYNAUD adjoints ;

M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Eric GAUTRON, Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Karine MAINGUET, (pouvoir à M. Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- M. Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Louise DREAN, (pouvoir à M. Serge RAYNAUD) ;
- M. Frédéric GEFFRIAUD, (pouvoir à M. Jean-Yves RETIERE) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA)
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VANDAELE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2022

Administration Générale

2. Modification des représentants au sein du syndicat départemental d'alimentation en eau potable
3. Désignation d'un correspondant incendie et secours
4. Rapport d'activité Erdre & Gesvres 2021

Ressources Humaines

5. Modification du tableau des effectifs

Finances

6. Avenant n°2 au contrat MOE pour le nouveau pôle élémentaire

Enfance-Jeunesse

7. Modification du règlement intérieur du LAEP

Marchés Publics

8. Convention de coopération pour la promotion de la clause d'insertion sociale

Travaux

9. Sydela – Modification des statuts

Urbanisme

10. Déclassement de parcelles du domaine communal

1) Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du Conseil municipal du 13 septembre 2022.

Monsieur Jean-Yves RETIERE informe qu'il y a une erreur sur le montant du projet de la nouvelle école. Le montant est 5 100 000€ au lieu de 5 000 001€ noté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2022.

Administration générale

2) Modification des représentants au sein du syndicat départemental d'alimentation en eau potable

Madame Barbara NOURRY informe que le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue des représentants communaux auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Nort-sur-Erdre dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, de deux délégués titulaires et d'un suppléant à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-sur-Erdre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Frédéric GEFFRIAUD délégué titulaire de la Commune de SAINT-MARS-DU-DESERT à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-Sur-Erdre et Monsieur Xavier LEPREVOST délégué suppléant de la Commune de SAINT-MARS-DU-DESERT à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-Sur-Erdre.

3) Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame le Maire informe qu'un correspondant Incendie et Secours doit être nommé. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Les membres du Conseil Municipal désignent M. Frédéric GEFFRIAUD « correspondant incendie et secours ».

4) Rapport d'activité Erdre et Gesvres 2021

Madame Barbara NOURRY informe le rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale de l'année n-1 fasse l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Monsieur Gérard LE FEL informe que la diaporama 24 est confuse. Le code couleur n'est pas en adéquation avec le schéma. Pour plus de lisibilité, il aurait fallu noter les rubriques dans l'ordre de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport d'activités Erdre & Gesvres 2021.

5) Modification du tableau des effectifs

CREATION DE POSTE PERMANENT

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2022

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF
Technique	C	Adjoint technique	TC (35/35 ^{ème})	Entretien et Restauration Scolaire	Agent polyvalent d'entretien et de restauration scolaire	Création du poste suite à un nouveau besoin

SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2022

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF
Technique	C	Adjoint technique	22.5/35 ^{ème}	Entretien	Agent d'entretien	Suppression du poste suite à une création d'un poste mutualisé

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF	PERIODE
Technique	C	Adjoint technique	TC	Communication	Livreur bulletins municipaux	Renfort ponctuel	12/09/2022 au 19/09/2022
Administratif	C	Adjoint administratif	TC	Scolaire	Assistante de gestion	Renfort ponctuel	14/09/2022 au 31/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC (25/35 ^{ème})	Animation	Animateur	Accroissement temporaire de l'activité	26/09/2022 au 31/08/2023
Administratif	B	Rédacteur territorial	TC	Administratif	Chargée mission urbanisme	Contrat projet	07/11/2022 au 06/05/2024
Social	C	Agent social	TC	Multi Accueil	Agent social	Accroissement temporaire d'activité (article 3-1 1°)	06/10/2022 au 16/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC (8.75/35 ^{ème})	Animation	Animateur pause méridienne	Accroissement temporaire de l'activité (article 3-1 1°)	17/10/2022 au 23/12/2023
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité	24/10/2022 au 28/10/2022

						(article 3-1-2°)	
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité (article 3-1-2°)	24/10/2022 au 28/10/2022
Animation	C	Adjoint d'animation	TC	Animation	Animateur	Accroissement saisonnier d'activité (article 3-1-2°)	24 au 25/10/2022 et 27/10/2022

MODIFICATION DU POSTE TEMPORAIRE (Délibération 2022-0077 en date du 13 septembre 2022)

FILIERE	CAT	CADRE EMPLOI	QUOTITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF	DUREE	PERIODE
Administratif	A	Attaché territorial	TC	Administratif	Chargé mission	Contrat projet (VTA)	18 mois	01/10/2022 au 31/03/2024

Monsieur Eric GAUTRON demande quel est le poste en catégorie A dans le dernier tableau ?

Madame Barbara NOURRY précise qu'il s'agit du poste de chargé de mission de projet de territoire en transition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification du tableau des effectifs telle que proposé et INSCRIT au budget les crédits correspondants

6) Avenant n°2 au contrat MOE pour le nouveau pôle élémentaire

Monsieur Jean-François CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°2 de 72 092€ HT au contrat de maîtrise d'œuvre du nouveau pôle élémentaire est nécessaire. Les sommes se décomposent de la manière suivante : 30 822€ d'ajustement d'honoraires lié à l'adoption de l'APD, 37 770€ d'honoraires pour la recherche d'économies du projet suite mise à jour du montant des travaux et 3 500€ HT d'étude et de raccordement de la Salle A Le Morvan. Le montant total des honoraires au stade APD est de 686 650€ HT. La commission d'appel d'offres émet, à l'unanimité, un avis favorable à la passation de l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre du programme de construction d'un pôle élémentaire pour un montant de 72 092€ HT portant le montant total du marché à 686 650€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle élémentaire AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle élémentaire

7) Modification du règlement intérieur du LAEP

Madame Armelle GEHIN informe qu'un avenant au règlement intérieur Lieu d'Accueil Enfants Parents est proposé concernant l'article 3 sur les modalités d'ouverture. La phrase : " Le LAEP sera ouvert toutes les semaines à raison d'une permanence par commune et par semaine" est remplacée par " Le LAEP sera ouvert toutes les semaines à raison d'une permanence par commune en fonction d'un planning établi à l'année".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'avenant au règlement intérieur Lieu Accueil Enfants Parents et AUTORISE le maire à signer l'avenant au règlement intérieur Lieu Accueil Enfants Parents.

8) Convention de coopération pour la promotion de la clause d'insertion sociale

Madame Barbara NOURRY explique que depuis plusieurs années maintenant, la Communauté de communes Erdre et Gesvres assure la mission d'assistance et d'accompagnement des communes pour la définition et la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion professionnelle dans leurs marchés publics. Afin d'encadrer et de légitimer cette collaboration entre les communes et la

communauté de communes, il est proposé de signer la convention de coopération. Ce sujet a été présenté lors de la conférence des Maires du 12 mai dernier, et il a été convenu de proposer cette convention à toutes les communes avec lesquelles la collaboration est effective et parfois depuis plusieurs années, générant ainsi une habitude de travail avec le service emploi de la communauté de communes et la facilitatrice des clauses sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention de coopération pour la promotion de la clause d'insertion sociale et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de coopération

9) SYDELA – Modification des statuts

Madame Barbara NOURRY explique qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA. Pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée.

Il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés. Il est également nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » et APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

10) Déclassement de parcelles du domaine communal

Monsieur Frédéric BOISLEVE informe que la Commune a été sollicitée pour des cessions de délaissés communaux appartenant au domaine public et ne présentant aucun intérêt pour la collectivité. Il s'agit de délaissés dans les secteurs de Longrais et de la rue de la Noé des Yonnières. L'acquisition d'un chemin rural situé à la Pille a également été sollicitée. Ce chemin n'a de fait plus d'usage public puisqu'il ne dessert plus qu'une unité foncière. S'agissant d'un délaissé communal et d'un chemin rural n'ayant pas d'usage public, il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Il convient de lancer une procédure d'enquête publique afin de déclasser ces délaissés et permettre sa cession. Une autre délibération permettra de déclasser officiellement et de valider les conditions de cession décidées en Commission Urbanisme.

Monsieur Eric GAUTRON demande si le chemin de la Pile pourrait avoir une utilité publique ?

Monsieur Frédéric BOISLEVE répond qu'il n'a pas d'utilité publique sur ce chemin ni d'accès à une parcelle appartenant à un autre propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le lancement de la procédure d'enquête publique pour déclasser le délaissé communal

La séance est levée à 20h30.

Barbara NOURRY

Eric VANDAELE

Maire de Saint-Mars-du-Désert

Secrétaire de séance

M. Jean-François CHARRIER

Mme Marie-Laure BRIAND

M. Frédéric BOISLEVE

Mme Marie-Laure BRIAND

M. Serge RAYNAUD

Mme Céline MARTINEAU

Mme Annabelle RETIERE

M. Eric GAUTRON

Mme Emilie CARROT

M. Sylvain LOUARN

M. Nicolas SEVESTRE

M. Gérard LE FEL

M. Xavier LEPREVOST

M. Jean-Yves RETIERE

Mme Lina PUTOLA

Mme Armelle GEHIN